



Obligation d'achat

Par LaRenarde

Bonjour,

Je voulais m'inscrire à un atelier d'aide à la parentalité, mais voilà ce que m'impose l'association qui organise ça :
Prix libre pour y participer Achat obligatoire du livret d'accompagnement : 15 euros
Est-ce légal de forcer à l'achat d'un objet ?

Par kang74

Bonjour

Il s'agit d'une vente subordonnée, vous avez une prestation de service subordonnée à l'achat d'un livre .

Ce n'est pas interdit tant que vous avez été informé de celà, et que vous découvrez pas être débité de 15e pour la mise à disposition du produit (comme on peut découvrir que l'achat d'un smartphone est lié à un abonnement ou à une assurance)

Par LaRenarde

Merci beaucoup pour votre réponse éclairante !